

10 CENTIMES

LE NUMÉRO

ADMINISTRATION, RÉDACTION
& BUREAU DE VENTE

54, Rue de l'Hôtel-de-Ville,
LYON

ABONNEMENTS

UN AN 10 fr. »
SIX MOIS 5 fr. 50

Adresser les lettres et mandats
à M. l'Administrateur

Les manuscrits non insérés ne seront
pas rendus

L'AIGLE



10 CENTIMES

LE NUMÉRO

ADMINISTRATION, RÉDACTION
& BUREAU DE VENTE

54, Rue de l'Hôtel-de-Ville,
LYON

LES ANNONCES ET RÉCLAMES

sont reçues exclusivement :

A LYON, à l'Agence de publicité V. FOURNIER,
rue Confort, 14.

A PARIS, HAVAS, LAFFITTE et Cie, pl. de la
Bourse, 8.

Annonces. . . la ligne 0 fr. 50
Réclames. . . — 1 fr. 50

JOURNAL SATIRIQUE HEBDOMADAIRE

ORGANE DES COMITÉS IMPÉRIALISTES LYONNAIS

LES GAITÉS DU PARAPLUIE

SOMMAIRE :

1^o A nos lecteurs; — 2^o Les gaités du parapluie (article); — 3^o Le prince Napoléon et le prince Victor; — 4^o Grévy et Napoléon; — 5^o Le rengagement des sous-officiers; — 6^o Lettre du prince Louis Napoléon; — 7^o Le prince Napoléon au Coup d'Etat; — 8^o Le Quatre-Septembre; — 9^o Joyeusetés Lyonnaises; — 10^o Comité de l'Appel au Peuple.

A NOS LECTEURS

NOTRE DESSIN

Nous recevons chaque jour des lettres de nos abonnés, nous demandant de supprimer notre dessin, et se plaignant du peu de texte qui entre dans notre journal.

Nous ne voyons aucun inconvénient à accéder à un désir aussi légitime.

Nous supprimons donc notre dessin et le remplaçons par quelques articles, ainsi qu'on nous le demande.

Comme il pourrait arriver cependant que nous recevions des réclamations dans le sens contraire, ce n'est qu'un essai de quelques numéros seulement que nous allons faire.

Si nous ne réussissons pas, nous publierons l'Aigle comme auparavant, c'est-à-dire avec une gravure en première page.

Où nous ferons paraître le premier samedi de chaque mois un grand supplément illustré qui sera tiré à part, et ne pourra être vendu séparément.

L'AIGLE, SANS DESSIN, NE SERA VENDU QUE DIX CENTIMES POUR TOUTE LA FRANCE.

L'ADMINISTRATION.

LES GAITÉS DU PARAPLUIE

Paris, le 2 juillet 1884.

Un de mes collaborateurs a signalé dernièrement dans ce même journal les divagations de M. Pène, à propos du différend survenu entre le prince Napoléon et le prince Victor.

Le rédacteur en chef du *Gaulois* prétendait tout d'abord que le père et le fils jouaient une comédie.

Aujourd'hui, ce sous-pontife de l'Orléanisme change de note et emplit les colonnes du journal d'Arthur Meyer de jérémiades échevelées.

Sous ce titre : *Nous les plaignons*, l'ex-bonapartiste de Pène écrit ce qui suit :

Peut-être, comme royaliste, pourrions-nous triompher du spectacle que donnent en ce moment le parti bonapartiste déchiré et ses princes en guerre domestique. Nous préférons nous en affliger comme homme, comme chrétien, comme Français respectueux de toutes les gloires de notre pays. La lutte de famille à laquelle on nous fait assister ajoute une profonde tristesse de plus à ce temps fécond en attentats et en scandales. Nous n'accusons personne. Nous plaignons le père et le fils. Nous plaignons surtout le parti bonapartiste, prisonnier de ce dilemme : ou affirmer son existence par la ruine de l'autorité paternelle, ou disparaître dans la révolution, à la suite du chef légitime du parti.

L'exorde est habile, plein de modération, et on est presque tenté de prendre son mouchoir de poche pour essuyer les larmes qui doivent humecter les paupières de M. de Pène.

« Le brave homme ! » se disent ses lecteurs ; « et comme il doit souffrir ! »

Mais je continue :

Ce parti, qui compte encore d'honorables et hautes individualités, de vigoureux serviteurs de l'ordre, des capacités éprouvées, des serviteurs de la patrie, s'est trouvé trois fois décapité en peu d'années : par la mort de Napoléon III,

par le trépas affreux de son fils, par l'étrange aveuglement de celui que ce double deuil appelait à les remplacer. A la suite de cette accumulation de fatalités, bon nombre de bonapartistes sont venus à la royauté nationale et légitime, et nous pensons qu'aujourd'hui plus que jamais ils doivent se féliciter de leur choix. D'autres ont jugé sans doute que l'honneur les enchaînait quand même à la cause qu'ils avaient servie. Ces derniers se trouvent réduits à choisir entre le fils insurgé contre son père et le père en révolte ouverte contre les traditions de son nom.

Remarquez comme le ton devient plus larmoyant et comme les éloges pleuvent drus sur ces pauvres bonapartistes qui sont restés fidèles à la cause napoléonienne.

Puis, le petit cliché de rigueur : *bon nombre de bonapartistes sont venus à la royauté nationale et légitime.*

On ne s'en douterait pas, si le rédacteur en chef du *Gaulois* ne prenait soin de nous l'affirmer presque quotidiennement.

M. de Pène, qui est, comme nous l'avons dit, un ancien bonapartiste, a d'ailleurs d'excellentes raisons pour se livrer à d'aussi douces illusions.

Il espère que la trahison de quelques obscures individualités fera excuser la sienne.

Ce n'est déjà pas trop bête.

Mais ça ne prend pas ! comme dirait Gavroche.

M. de Pène ajoute :

Nous les plaignons.

Nous plaignons notre éloquent confrère M. de Cassagnac, condamné par les malheurs de son parti à féliciter le prince Victor-Napoléon « de son attitude correcte » après avoir lu la lettre qu'on trouvera plus loin et que le lecteur appréciera.

Il me semble qu'en fait d'attitude correcte, M. Paul de Cassagnac est aussi bon juge que M. de Pène, et je suis persuadé que la récente lettre du Prince Victor ne changera absolument rien à sa manière de voir.

Notre avis n'est peut-être pas celui de l'ex-directeur du *Paris-Journal*, mais cela ne prouve pas qu'il soit mauvais, au contraire.

Nous les plaignons ;

Nous plaignons le prince Napoléon, exproprié de son fils pour cause d'utilité politique, et par là rendu, malgré lui, presque sympathique aux pères de famille.

Ceci est une autre affaire, mais j'avoue ne pas croire du tout aux sympathies des pères de famille pour le prince Napoléon, qui, s'il est en désaccord avec son fils au point de vue politique, l'a certainement bien voulu.

Nous plaignons le jeune prince Victor, qui entre dans la vie par une sorte de parricide moral, drapé dans les formules en lambeaux d'un respect filial que démentent ses actes.

Voilà les gros mots qui arrivent !

Parricide moral ! Draperie de formules en lambeaux ! M. de Pène trouve sous sa plume des expressions adorablement colorées.

La draperie de formules en lambeaux produit surtout un effet merveilleux.

Il faudra que j'écrite au rédacteur en chef du *Gaulois*, pour lui demander l'adresse du tailleur qui lui fournit des étoffes aussi.... bizarres.

Nous plaignons M. Jolibois, cet homme d'un talent écouté au Parlement, de se trouver mêlé à une affaire qui trise le détournement de mineur.

Pour un peu, M. de Pène demanderait la Cour

d'assises pour M. Jolibois qu'il encense hypocritement d'abord, puis qu'il s'empresse immédiatement d'accuser de détournement de mineur.

Que c'est le beau, la tartufferie orléaniste !

Nous plairions surtout la France s'il lui fallait choisir entre la république et un empire qui, pour sauver la société, commence par détruire la famille.

Cliché n° 13,999. — Voyez rayon famille !

Et plus que jamais nous nous félicitons d'avoir d'autres exemples à montrer parmi nos principes au pays en détresse; de servir une famille où chacun garde sa place, professe les sentiments qui conviennent à son rang, mesure son action à son devoir; où les fils peuvent servir de modèles à nos fils.

Si la famille est l'état en miniature, voyez et comparez. Pour nous, nous n'ajouterons pas une parole. Ce qui précède nous a coûté à écrire. Quand un fils sacrifie son père sur l'autel de la politique, on éprouve le besoin de se voiler la face en silence.

Ça, c'est le bouquet !

L'exemple des DESCENDANTS de PHILIPPE-EGALITÉ à donner au pays en détresse, vous a un petit parfum d'effronterie qui doit chatouiller agréablement les narines.... orléanistes.

En terminant, M. de Pène éprouve le besoin de se voiler la face en silence.

Eh ! bien, voilez-vous la face, M. de Pène.

En silence ou pas en silence, cela nous est égal, mais voilez-vous la face !

Pendant ce temps vous serez dans la nécessité de laisser votre plume en repos, vous nous priverez de vos grosses gaités de marchand de parapluie, mais vous vous éviterez de dire bien des bêtises et M. Arthur Meyer, j'en suis convaincu, ne reculera devant aucun sacrifice pour obtenir ce résultat.

Il sait que si la parole est d'argent, le silence est d'or.

Il paye très bien la première.

Il payera encore mieux le second.

?

LE PRINCE NAPOLÉON

ET
LE PRINCE VICTOR

Le Figaro a reçu communication des documents suivants :

Moncalieri, 27 janvier 1884.

Mon cher père,

A la suite des divers incidents qui se sont produits à l'occasion des lettres que j'ai écrites et des commentaires qu'elles ont soulevés, vous êtes arrivé. Les plus franches explications ont eu lieu. Vous n'avez jamais douté de mon affection et de mes sentiments de loyauté politique vis-à-vis de vous, je vous en remercie, et pour vous prouver combien je suis sincère, je vous donne ma parole d'honneur que ma conduite sera toujours franche et loyale envers vous, et que je ne ferai pas d'acte politique sans que nous soyons d'accord. — Fiez-vous à moi pour faire cesser des relations qui, mon grand regret, m'ont donné l'apparence d'être contre-vous.

Je reste, mon cher père, votre très respectueux et très affectionné fils.

VICTOR NAPOLÉON.

Au reçu de cette lettre, le prince Napoléon lui répondait :
Moncalieri, 27 janvier 1884.

Mon cher enfant,

J'ai reçu ta lettre avec satisfaction. Je suis touché de ta franchise et de tes bons sentiments. Je la considère comme tout à fait confidentielle. Je me fie à toi, fie-toi à moi et marchons toujours d'accord en politique.

Ton père dévoué,
NAPOLÉON.

La lettre suivante a été adressée par le prince Napoléon à M. Jolibois :

Paris, 27 mai 1884.

Monsieur,

A la suite d'un projet d'installation hors de chez moi, dont mon fils m'a informé le lundi 19 courant, et à propos duquel je lui ai fait de sérieuses objections, il m'a dit qu'il était assuré de quarante mille francs de rente à la suite d'arrangements conclus avec un négociant en vins d'Épernay, qui, depuis, a formellement nié qu'il y fût pour rien. Sur mes observations que l'origine d'une fortune si subite ne pouvait se dissimuler sans de graves inconvénients, il a refusé de me faire connaître les actes intervenus et les personnes ayant servi d'intermédiaire.

Le vendredi 23, il m'a spontanément avoué que vous êtes la personne qui avez traité cette affaire et que vous désiriez me voir. Je vous ai reçu dans l'après-midi. MM. Cottin et Busson-Billault se trouvaient chez moi, vous saviez qu'ils devaient y être. Vous m'avez dit que vous ne pouviez me faire une communication devant ces messieurs. Ils se sont retirés. Vous m'avez exposé alors que vous aviez été l'intermédiaire dans cette affaire, que les actes étaient réguliers, mais que le secret professionnel vous interdisait de me faire connaître la nature des arrangements intervenus et les auteurs de la libéralité. Je vous ai fait observer que ce mystère était injustifiable, qu'aucune considération ne pouvait autoriser un fils à dissimuler à son père ce qu'il avait confié à un étranger, que seul, comme père et comme chef de famille, je pouvais apprécier si une telle libéralité pouvait dignement être acceptée. Malgré mon insistance, vous n'avez cru devoir me donner aucune explication.

Puisque vous, mon fils et les personnes auprès desquelles vous vous êtes porté intermédiaire, vous croyez tenus à un secret si incompréhensible, je suis en droit de conclure qu'il y a en toute cette affaire quelque chose que l'on ne peut avouer. Je regrette, monsieur, que vous vous y soyez prêté et que vous vous soyez fait le confident et le conseil de mon fils et de ceux qui abusent de son inexpérience, au lieu de lui démontrer que sa conduite est aussi contraire à la délicatesse qu'au devoir filial. Vous devez savoir que l'Impératrice partage mon opinion.

Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments.

NAPOLÉON.

Le prince Victor a répondu :

Paris, le 26 juin 1884.

Mon cher monsieur Jolibois,

Il y a quelque chose qui m'est plus pénible que de subir l'injustice : c'est l'obligation où je suis placé de me défendre publiquement. Vous qui m'avez prêté, dans ces circonstances difficiles, un concours dont je tiens à vous remercier, vous savez pour quelles raisons j'ai pris la résolution qui m'est si amèrement reprochée.

C'est après de mûres réflexions que j'ai dû quitter la maison de mon père, malgré le profond respect dont je n'entends pas me départir envers lui. J'ai le droit de penser librement. J'ai pour seule ligne de conduite celle qui nous a été léguée par l'Empereur Napoléon III. Je l'ai dit d'ailleurs, dans une récente occasion, en recevant un témoignage public de sympathie qui m'était adressé.

Ce grand héritage qui nous a été transmis, à mon père et à moi, à moi après lui, je le garderai intact, car, sans la tradition napoléonienne, je n'ai pas de raison d'être.

J'ai écrit la lettre de Moncalieri, c'est vrai ; mais j'ai le sentiment de n'avoir pas manqué à la parole donnée sous des conditions qui n'ont pas été tenues. Je ne pourrais consentir à participer à des actes contraires à mes convictions politiques et à ma foi.

Quant à mon honneur, j'en suis le meilleur gardien ; j'en ai souci plus que personne, et ma conscience ne me reproche rien.

J'ai résolu de me soustraire à des solidarités compromettantes.

Je vous donne ces explications pour vous et pour mes amis, bien décidé à ne plus répondre à de nouvelles attaques et à garder désormais le silence que ma situation commande.

Croyez, mon cher monsieur Jolibois, à mes sentiments affectueux,

VICTOR NAPOLÉON.

Enfin, l'Événement a envoyé un de ses rédacteurs auprès de M. Jolibois, qui fut, ne l'oublions pas, le conseil et le défenseur du prince Napoléon.

Voici les principaux passages de cet article :

C'est au sujet de cette rente faite au prince Victor qu'est survenue surtout la vraie brouille entre lui et son père.

Le prince Victor en fut fort peiné et vint aussitôt me trouver, me priant de me rendre auprès du prince Napoléon et de lui révéler d'où il tenait cette fortune. Je fis comprendre au prince Victor que je ne pouvais me dégager de mon serment, mais l'autorisai à dire à son père que j'avais servi d'intermédiaire, et que, du reste, s'il désirait me voir, je me tenais à sa disposition.

Le lendemain vendredi, 23 mai, je me rappelle cette date — ce jour j'eus le bonheur d'être grand-père — le prince Napoléon me fit appeler dans l'après-midi.

Je me rendis immédiatement chez lui où je rencontrai, non sans étonnement, deux de mes amis, MM. Cottin et Busson-Billault. Je demandai au prince de vouloir bien m'entendre en particulier. Mes deux amis se retirèrent.

Dès les premiers mots d'explication que je prononçai, le prince m'interrompit : « Tenez, monsieur Jolibois, me dit-il, bien que tout d'abord j'aie été très ému de vous voir mêlé à cette affaire, au fond cela me rassure, car vous êtes un brave homme ! »

Je lui dis alors que c'était moi qui avais servi d'intermédiaire en cette affaire, mais que je ne pouvais lui dire qu'elle était la ou les personnes qui m'avaient chargé de cette mission.

— C'est absolument comme si je ne savais rien, me dit alors brusquement le prince.

Malgré son insistance, je ne voulus pas lui livrer le secret qui m'avait été confié.

Voici un point sur lequel je vous prie d'insister, et c'est là, je crois, le but dissimulé que vise cette lettre. — Vous en avez remarqué sans doute les deux dernières lignes : Vous devez savoir que l'impératrice est de mon opinion.

Eh bien ! voilà, monsieur, ce que je nie avec toute l'énergie dont je suis capable.

Je vous l'affirme, et des causes que je ne puis vous dire me permettent de l'affirmer : l'impératrice ne désapprouve nullement l'acceptation par le prince Victor de la rente qu'on lui fait et qu'il a acceptée.

Dites-le bien, car pour moi c'est la chose importante, et je ne saurais trop vous le répéter, l'impératrice n'est, en aucune façon, de l'opinion du prince Napoléon.

Quant aux histoires des marchands de vins d'Épernay, je tiens aussi à vous dire que jamais, au grand jamais, il n'en a été question. — C'est une allégation puérile, et je ne comprends même pas que le prince Napoléon cherche à jeter quelque défaveur sur son fils en se servant de moyens si petits.

Soyez-en bien certain, la source de cette fortune est des plus honorables. S'il en avait été autrement, du reste, je n'aurais pas consenti à faire part au prince Victor de propositions que son caractère l'aurait empêché même d'écouter. On a, du reste, exagéré l'importance de cette donation. Elle permet au prince de vivre modestement en lui laissant son entière liberté d'action.

Il ne s'est séparé de son père que pour cause de discussions politiques. Le prince Victor est profondément impérialiste et sincèrement attaché aux principes napoléoniens. Il ne comprend aucune transaction et ne saurait, comme son père le voudrait, se faire un tremplin du parti républicain.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir toute l'importance de la déclaration de M. Jolibois. Nous nous permettrons donc d'y ajouter aucuns commentaires, et nous laissons nos lecteurs et nos amis seuls juges du débat.

X.

GRÉVY ET NAPOLÉON

Sous ce titre, nous lisons dans le Salut de l'Aude, le remarquable article suivant de notre vaillant confrère M. Jules Perrier :

Un fléau en appelle un autre.

A la peste opportuniste qui a contaminé la moitié de la France est venu se joindre le choléra-Ferry.

C'est ainsi que M. Rochefort appelle l'épidémie qui sévit à Toulon.

« Ferry, dit l'ancien Lanternier, avait entrepris l'expédition du Tonkin pour y recueillir des pépites d'or : il y a recueilli le choléra. »

Et, en effet, malgré les dénégations intéressées de la presse ministérielle, c'est bien réellement du Tonkin que nous vient ce terrible fléau, et les dernières dépêches d'Hanoi nous font craindre que ce ne soit le seul bénéfice que la France obtienne de cette expédition véreuse.

Mais admettons que l'épidémie qui vient de frapper de panique tout une grande cité n'ait pas été apportée en France par les malheureux soldats que l'on avait envoyés en Indo-Chine pour faire triompher la louche politique coloniale de nos tristes gouvernants ; le fléau n'en existe pas moins, et si ses ravages sont circonscrits aujourd'hui, il n'est pas un seul homme de l'art assez osé pour assurer que ces ravages ne s'étendront pas demain.

Or, dans de pareilles calamités publiques, quelle doit être la conduite des chefs d'États démocratiques ?

C'est l'Empire qui va nous donner réponse à cette question.

Le 30 mai 1856, le Rhône déborde, gonflé outre mesure par les eaux démesurément accrues du Doubs et de la Saône. Les rues de Lyon deviennent des lacs et des rivières. La moitié de la ville n'était plus habitable. Les habitants éperdus s'enfuyaient devant le flot qui emportait leurs maisons et qui les gagnait de vitesse.

« Le 1^{er} juin », lit-on dans les Bienfaits de l'Empire, — une saine et véridique brochure que nous voudrions mettre sous les yeux de tous nos adversaires, — « Napoléon III apprit ces sinistres nouvelles. Il partit à l'heure même au secours de tant d'infortune. Arrivé à Lyon, le 2, il fit aussitôt distribuer des secours aux victimes. A onze heures il était sur le théâtre des ravages. Les habitants de cette

ville, depuis le plus riche manufacturier jusqu'au plus humble ouvrier, furent émus quand ils virent l'Empereur cherchant à s'assurer lui-même s'il y avait un moyen d'enrayer à l'avenir les fureurs du Rhône et préserver la ville de nouveaux malheurs, s'engageant à cheval au milieu des flots, et y rester assez longtemps, calme et impassible, sans avoir l'air de se douter du danger qu'il courait.

« Aussi quand il regagna la rive, les cris de : Vive l'Empereur ! et des acclamations de joie retentirent de tous les côtés.

« Au moment où sa majesté se disposait à retourner à la préfecture, un homme au chapeau mou et à la grande barbe, s'avança et lui dit :

« — Sire ! j'ai été républicain jusqu'ici, mais je tiens à vous déclarer que ce que vous venez de faire là est beau et digne du grand nom de Napoléon.

« L'Empereur sourit et salua l'homme, qui se perdit dans la foule.

« Le lendemain, l'Empereur continue son voyage à travers les départements inondés. Il visite successivement Vienne, Condrieu, Tain, Tournon, Valence, Avignon, où l'archevêque le reçut et lui adressa ces belles paroles :

« Sire, vous avez été le sauveur de la Patrie ; aujourd'hui vous vous en montrez le père.

« Votre génie a relevé la France à la hauteur de ses destinées ; la charité qui vous fait accourir près de nous, prompt comme le fléau qui couvre de désolation notre cité et nos campagnes, vous élève à un trône dans le cœur des malheureux. »

L'Empereur pressa les mains de l'Archevêque et le remercia avec effusion, puis, accompagné du prélat, du maire et d'un seul rameur, on le vit, dans un simple bateau, parcourir les rues pour diriger partout le sauvetage et les secours.

En quittant Avignon, Napoléon III se rendit à Tarascon, à Montélimart, à La Palud, à Orange, à Arles, pour soulager et consoler les habitants.

Mais la Loire avait produit de plus vastes ruines encore et de plus grandes scènes de désolation que le Rhône.

L'Empereur visita successivement Orléans, Blois, Tours, Nantes, montrant partout le même courage et le même empressement à reconforter et à secourir les victimes de l'inondation.

Dans ce terrible voyage, l'Empereur distribua plus de 60,000 francs sur sa cassette, et l'Impératrice, outre les secours particuliers, envoya à la souscription ouverte à Paris une somme de 20,000 fr. en son nom et 10,000 fr. au nom du Prince Impérial.

« Le 23 octobre 1865 », lit-on encore dans les Bienfaits de l'Empire, « le choléra sévissait avec vigueur à Paris ; malgré le danger et quoique souffrante, l'Impératrice Eugénie n'hésita pas un instant : elle se rend au chevet des malades et leur adresse des paroles de consolation. Sa Majesté visita successivement l'hôpital Beaujon, la Riboussière et l'hôpital Saint-Antoine.

« Un des malades, dont la vue était obscurcie par la gravité de son état, ayant répondu à une question que lui adressait l'Impératrice : « Oui, ma sœur. »

« — Mon ami, lui dit la supérieure, ce n'est pas moi qui vous parle, c'est l'Impératrice.

« — Ne le reprenez pas, ma bonne mère, dit vivement Sa Majesté, c'est le plus beau nom qu'il puisse me donner.

« En effet, le beau nom de sœur de charité, l'Impératrice Eugénie le méritait à plus d'un titre.

« L'année suivante, le 4 juillet 1866, le choléra décimait la malheureuse population d'Amiens. A la première nouvelle des ravages de ce terrible fléau, l'Impératrice quitte la capitale et accourt à Amiens.

« Sans perdre une minute, Sa Majesté se rend à l'Hôtel-Dieu. Là, elle visite toutes les salles ; elle s'arrête au lit de chaque malade, lui prenant la main, se baissant pour écouter sa voix et recueillir chaque réponse. Les bonnes paroles que leur adressait l'Impératrice semblaient ranimer ces pauvres malades et leur donner de nouvelles forces.

« A sa sortie, deux petits enfants, rendus orphelins par le choléra, lui furent présentés par le préfet M. Cornuau.

« — Je les adopte, dit-elle simplement.

« A ces mots, les larmes viennent aux yeux de toutes les personnes qui accompagnaient Sa Majesté... »

L'Impératrice se rendit ensuite aux autres asiles de la douleur : à la maison de la rue de Noyon, chez les Petites-Sœurs des pauvres, de là aux maisons de charité du quartier Saint-Leu et de la rue Gresset, partout enfin où il y avait des malades.

Pour perpétuer le souvenir de cette auguste visite, un tableau représentant l'Impératrice au chevet des cholériques fut placé dans une des salles du musée d'Amiens, et à l'entrée de l'hôpital Saint-Leu on mit une plaque sur laquelle était gravée en lettres d'or cette modeste inscription :

Le 8 juillet 1866, S. M. l'Impératrice Eugénie a rendu visite aux cholériques d'Amiens.

Les esprits forts du conseil municipal de cette ville ont pu faire enlever cette plaque et ce tableau ; mais la visite de l'Impératrice Eugénie, venue ainsi en ange de consolation à l'heure de la souffrance, a laissé de longs souvenirs dans la vieille capitale de la Picardie. Et, dans toute la France, le pauvre n'a pas oublié que sur le trône, à côté du Souverain qui lui donna dix-huit années de prospérité et de grandeur, était assise une femme aussi bonne que belle, sachant remplir avec autant de grâce que de charité la divine mission que lui avait confiée la Providence.

Voilà quels furent, dans les calamités publiques, l'héroïsme et la libéralité de l'Empereur et de l'Impératrice des Français.

Et M. Grévy, leur successeur à l'Élysée-Napoléon, que fait-il en présence du fléau qui désole les côtes méditerranéennes et menace d'invalier les villes malpropres du Midi et même la magnifique cité impériale que la république a changée en une vaste Miasmopolis ?

M. Grévy, l'élu de cinq cents bourgeois, plus ou moins gros, plus ou moins honnêtes, continue à jouer au billard, à gracier les assassins, à gaver ses canards et à arrondir son gousset. Étranger au Peuple français qui ne l'a pas nommé, les souffrances du Peuple français lui restent étrangères.

Aux seuls Napoléons, sortis des entrailles nationales, il appartient de compatir aux maux de la nation et d'y verser avec prodigalité les trésors de leur cœur et les soulagements de leur bourse.

L'athéisme républicain est froid, égoïste et ladre. Le christianisme napoléonien est fécond en grands actes de courage, de dévouement et de générosité.

Aussi, presque toute la jeunesse instruite, laborieuse et sage, toute la belle jeunesse française, qu'enflamme tout ce qui est beau, tout ce qui est bon, tout ce qui est généreux et chevaleresque est redevenue napoléonienne, et c'est par elle que sera rétabli dans quelques années l'Empire chrétien, l'Empire national de Napoléon III et du prince Impérial, empire incarné dans un jeune prince qui a toutes les valeurs et toutes les vertus de ses prédécesseurs.

Jules PERRIER.

Le Rengagement des Sous-Officiers

En ce moment, de graves débats sont ouverts à la Chambre des députés. Il s'agit de renouveler de fond en comble notre organisation militaire et de jeter en pâture aux appétits des électeurs affamés un projet législatif ayant une apparence démocratique accentuée.

Du projet en lui-même, nous ne dirons rien aujourd'hui. Il sera ici même, en temps voulu, l'objet d'une étude spéciale, où un vieux militaire, blanchi sous le harnais du soldat, expliquera au mieux du possible combien sont anti-patriotiques et insensés les projets de loi actuellement en discussion.

Il ressort, soit des discours des orateurs adversaires du projet Campenon soit de ceux de ses défenseurs, que la pierre d'achoppement de l'organisation militaire actuelle, aussi bien que de ceux projetés est le rengagement des sous-officiers.

Depuis que l'esprit militaire, grâce aux doctrines en honneur dans les régions dirigeantes, a disparu des populations, depuis que cet engouement prodigieux qui portait l'élite de la jeunesse française à aborder la carrière des armes a laissé la place à l'indifférence et au mépris d'une existence autrefois partout en honneur, de louables efforts ont été faits par tous les ministres qui se sont succédé au département de la guerre.

Douc, vu l'état relativement inférieur des cadres et en prévision du vote de la fameuse loi de 3 ans, il a paru urgent au citoyen Campenon de tenter un nouvel effort pour augmenter par son prestige le nombre de plus en plus restreint des rengagés.

C'est ici que la question devient drôle, et si j'ai cru pouvoir, dans le but de vous assimiler complètement la question que j'avais à traiter, me livrer à une exposition un peu longue et aride, vous ne m'en voudrez pas. Grâce à Campenon et à Thibaudin, vous allez vous dédommager.

L'état-major général du ministre, bureau du personnel, a procédé ces temps derniers à l'envoi dans tous les corps d'armée d'un petit opuscule des plus intéressants. Il est destiné aux sous-officiers de toutes armes qui devront en être munis et sous ce titre bien anodin cependant : *Mesures et dispositions concernant les sous-officiers rengagés et commissionnés*, l'auteur a quintessencié l'absurde et le mensonge.

Tout d'abord quel est cet auteur ? — Ce qu'il y a de certain c'est que Thibaudin, de désopilante mémoire, y a largement collaboré en compagnie de son *alter ego* le colonel Maujean. D'autres cervelles y ont-elles apporté leur contingent de bêtise ? Je l'ignore. Quoi qu'il en soit, le poids de cette œuvre de haut goût a simplement oublié de signer et c'est sous le couvert de l'anonymat et avec la très haute et puissante autorisation du seigneur Campenon qu'il présente son ours à la circulation.

Comme prose c'est tout bonnement idiot. Tout ce qui n'est pas texte de loi ou d'un règlement quelconque ; soit les améliorations, les remarques, les boniments de foire intercalés à chaque chapitre, sont conçus dans des termes à faire regretter la littérature de Valin — oh horreur, — on y trouve de petites phrases dans le goût de celle-ci : « Dans l'armée française il n'y a pas de démarcation entre les militaires du même grade, l'armée française est la seule où le grade d'officier soit accordé au prolétaire ; dans l'armée démocratique l'avenir appartient au plus digne » ; tout y est jusqu'au légendaire bâton de maréchal enfilé dans les gibernes.

Puis, afin de bien pénétrer les jeunes sous-officiers qu'il y a pour eux un intérêt surtout *pécuniaire* à contracter un rengagement, l'auteur résume les avantages octroyés par la loi du 23 juillet 1881.

Et à partir de là c'est réellement trop drôle pour que je ne lui laisse pas la parole ;

« Il appert du relevé ci-après qu'un sous-officier rengagé, en capitalisant les sommes que lui rapporteraient deux rengagements consécutifs, pourrait se constituer, pour le jour où il aurait droit à la retraite proportionnelle, un avoir d'environ 6,715 francs.

« Prime de rengagement.....	2.000 fr.
« Intérêt de cette somme pendant 10 ans...	1.000 fr.
« Première mise d'entretien.....	600 fr.
« Intérêt de cette somme à 3 0/0 pendant 10 ans	180 fr.
« Haute-paye 0.30 pendant 5 ans.....	547 50
« Deuxième mise d'entretien.....	500 »
« Intérêt de cette somme à 3 0/0 pendant 5 ans.	75 »
« Haute-paye 0.50 pendant 5 ans.....	912 50
« Indemnité de logement pendant 5 ans.....	900 »
« Ensemble.....	6.715 »

« Combien peu parmi les sous-officiers qui quittent le régiment après avoir satisfait à la loi, combien peu, dis-je en 10 ans, auront acquis, dans une carrière civile, une situation aussi brillante!! »

Il est indispensable pour écrire de pareilles insanités, que celui qui les écrit soit convaincu que les seuls sous-officiers capables de rengager ne sont que des brutes incapables d'une minute de réflexion et il faut une dose de mauvaise foi doublée d'une bêtise toute républicaine pour mentir d'aussi maladroite façon.

Il y a dans ce petit tableau un article concernant la mise d'entretien soit 1,000 francs qui sont alloués à tout rengagé pour pouvoir à l'achat de ses effets d'habillement. Ce n'est certes pas l'Etat qui habillement un adjudant. C'est au sous-officier à pourvoir sur ses deniers à l'achat du dolman-tunique, pantalon, etc., et personne n'ignore combien l'équipement complet est coûteux. Si donc, c'est le candidat qui paye de sa poche, il est de toute évidence que la somme allouée à cet effet ne pourra lui faire retour à l'expiration de son rengagement puisqu'elle aura été dépensée. Il n'y a pas d'équivoque possible et l'auteur savait parfaitement qu'il mentait lorsqu'il portait cette somme de 1,000 fr. en avoir.

Mais il y a mieux encore sous la rubrique : Indemnités de logement ; l'auteur établit un prix à toucher de 900 francs. En fait, l'indemnité de logement est allouée seulement à ceux qui logent en ville. Pour y avoir droit, il leur faut donc une chambre en dehors du quartier ; le loyer de ladite chambre se paye et si elle se paye qu'est-ce qu'il en reste ?

Ce n'est pas tout, le littérateur Ramollot fait entrer en ligne de compte les hautes paies d'ancienneté. C'est son droit, mais pour être logique, il faut admettre que le mili-

taire rengagé, aussi économe que vertueux, restera 15 ans sans aller au café, sans fumer une cigarette, ne portera pas de chaussettes et comme un vulgaire Cazot ne changera pas de chemises et se mouchera avec les doigts.

En résumé, il résulte de l'examen cependant incomplet auquel je viens de me livrer que l'écrivain compétent promet au rengagé une prime de 6,175 alors qu'elle n'est, en mettant toute chose au maximum que de 3,255 fr. soit : 3,460 fr. en moins que la somme promise.

C'est triste à dire, c'est honteux pour l'armée, mais quelque défaveur qu'il en résulte il faut que chacun sache bien en quelles mains indignes est placé le sort de la grande famille militaire française. Il faut que l'on voie clair à travers les galons dont sont affublés nos généraux d'opérette.

Lorsque l'armée sera complètement édifée sur la capacité et la bonne foi de ses chefs de l'heure présente, peut-être saura-t-elle comprendre qu'il est de son devoir d'user de sa force souveraine pour arrêter dans leur marche ceux qui, devant la fortifier et la soutenir, ne savent que la conduire aux abîmes.

PITOU.

LETTRE

DE LOUIS-NAPOLÉON-BONAPARTE A SA MÈRE

Cette lettre qui se trouve dans le 2^e volume des œuvres de Napoléon III contient l'histoire des faits qui se sont passés lors de l'attentat de Strasbourg, comme il est convenu d'appeler la tentative du futur Empereur pour reconquérir ses droits. Elle montre en outre comment le prince Louis-Napoléon comprenait ses droits de prétendant et quel cas il faisait de l'agitation légale devant la situation dans laquelle se trouvait alors la France. Enfin on trouvera dans les paroles adressées par le prince au colonel Vaudrey, un vrai programme napoléonien.

Ces raisons nous ont décidé à publier cette lettre et nos lecteurs nous sauront certainement gré de notre intention.

MA MÈRE,

Vous donner un récit détaillé de mes malheurs, c'est renouveler vos peines et les miennes, et cependant c'est en même temps une consolation pour vous et pour moi que de vous mettre au fait de toutes les impressions que j'ai ressenties, de toutes les émotions qui m'ont agité depuis la fin d'octobre. Vous savez quel est le prétexte que je donnai à mon départ d'Arenenberg ; mais ce que vous ne savez pas c'est ce qui se passait alors dans mon cœur. Fort de ma conviction qui me faisait envisager la cause napoléonienne comme la seule cause nationale en France, comme la seule cause civilisatrice en Europe, fier de la noblesse et de la pureté de mes intentions, j'étais bien décidé à relever l'aigle impériale ou à tomber victime de ma foi politique.

Je partis, faisant dans ma voiture le même chemin que j'avais suivi il y a trois mois, pour me rendre à Unkirch et à Baden ; tout était de même autour de moi ; mais quelle différence dans les impressions qui m'animaient ! J'étais alors gai et serein comme le jour qui m'éclairait ; aujourd'hui, triste et rêveur, mon esprit avait pris la teinte de l'air brumeux et froid qui m'entourait. On me demandera ce qui me forçait d'abandonner une existence heureuse pour courir tous les risques d'une entreprise hasardeuse. Je répondrai qu'une voix secrète m'entraînait, et que, pour rien au monde, je n'aurais voulu remettre à une autre époque une tentative qui me semblait présenter tant de chances de succès.

Et ce qu'il y a de plus pénible à penser pour moi, c'est qu'actuellement que la réalité est venue remplacer mes suppositions, et qu'au lieu de ne faire qu'imaginer, j'ai vu ; je puis juger, et je reste dans mes croyances, d'autant plus convaincu que si j'avais pu suivre le plan que je m'étais d'abord tracé, au lieu d'être maintenant sous l'équateur, je serais dans ma patrie. Que m'importent les cris du vulgaire qui m'appellera insensé parce que je n'aurais pas réussi, et qui aurait exagéré mon mérite si j'avais triomphé ! Je prends sur moi toute la responsabilité de l'événement, car j'ai agi par conviction et non par entraînement. Hélas ! si j'étais la seule victime je n'aurais rien à déplorer ; j'ai trouvé dans mes amis un dévouement sans bornes, et je n'ai de reproche à faire à qui que ce soit.

Le 27, j'arrivai à Lahr, petite ville du grand-duché de Baden, où j'attendis des nouvelles : près de cet endroit l'essieu de ma calèche, s'étant cassé, me força de rester un jour dans la ville. Le 28, matin, je partis de Lahr, je retournai sur mes pas, je passai par Fribourg, Neubrisach, Colmar, et j'arrivai le soir à onze heures à Strasbourg, sans le moindre embarras. Ma voiture alla à l'hôtel de la *Fleur*, tandis que j'allais loger dans une petite chambre qu'on m'avait retenue, *rue de la Fontaine*.

Là je vis, le 29, le colonel Vaudrey, et je lui soumis le plan d'opération que j'avais arrêté ; mais le colonel, dont les sentiments nobles et généreux méritaient un meilleur sort, me dit : « Il ne s'agit pas ici d'un conflit en armes ; votre cause est trop française et trop pure pour la souiller en répandant du sang français ; il n'y a qu'un seul moyen d'agir qui soit digne de vous, parce qu'il évitera toute collision. Lorsque vous serez à la tête de mon régiment, nous marcherons ensemble chez le général Voirol ; un ancien militaire ne résistera pas à votre vue et à celle de l'aigle impériale, lorsqu'il saura que la garnison vous suit ». J'approuvai ses raisons, et tout fut décidé pour le lendemain matin ; on avait retenu une maison dans une rue voisine du quartier d'Austerlitz, où nous devions nous retirer tous pour nous porter de là à cette caserne dès que le régiment d'artillerie serait rassemblé.

Le 29, à onze heures du soir, un de mes amis vint me chercher, *rue de la Fontaine*, pour me conduire au rendez-vous général : nous traversâmes ensemble toute la ville ; un beau clair de lune éclairait les rues ; je prenais ce beau temps pour un favorable augure pour le lendemain ; je regardais avec attention les endroits par où je passais ; le silence qui y régnait faisait impression sur moi ; par quoi ce calme serait-il remplacé demain ! « Cependant, dis-je à mon compagnon, il n'y aura pas de désordre si je réussis : car c'est surtout pour empêcher les troubles qui accompagnent souvent les mouvements populaires, que j'ai voulu faire la révolution par l'armée. Mais, ajoutai-je, quelle confiance, quelle profonde conviction il faut avoir de la noblesse d'une cause, pour affronter, non les dangers que nous allons courir, mais l'opinion publique qui nous déchirera, qui nous accablera de reproches si nous ne réussissons pas ! Et cependant je prends Dieu à témoin que ce n'est pas pour satisfaire à une ambition personnelle, mais parce que je crois avoir une mission à remplir, que je risque ce qui m'est plus cher que la vie, l'estime de mes concitoyens. »

Arrivé à la maison, *rue des Orphelins*, je trouvai mes amis réunis dans deux chambres au rez-de-chaussée. Je les remerciai du dévouement qu'ils montraient à ma cause, et je leur dis que dès ce moment nous partagerions ensemble la bonne comme la mauvaise fortune. Un des officiers apporta une aigle ; c'était celle qui avait appartenu au septième régiment de ligne. L'aigle de Labédoyère ! s'écria-t-on, et

chacun de nous la pressa sur son cœur avec une vive émotion.... Tous les officiers étaient en grand uniforme ; j'avais mis un uniforme d'artillerie, et sur ma tête un chapeau d'état-major.

La nuit nous parut bien longue, je la passai à écrire mes proclamations que je n'avais pas voulu faire imprimer d'avance, de peur d'indiscrétion. Il était convenu que nous resterions dans cette maison jusqu'à ce que le colonel me fit prévenir de me rendre à la caserne. Nous comptions les heures, les minutes, les secondes ; six heures du matin était le moment indiqué. Qu'il est difficile d'exprimer ce qu'on éprouve dans de semblables circonstances ; dans une seconde on vit plus que dans dix années ; car vivre c'est faire usage de nos organes, de nos sens, de nos facultés, de toutes les parties de nous-même, qui nous donnent le sentiment de notre existence ; et, dans ces moments critiques, nos facultés, nos organes, nos sens, exaltés au plus haut degré, sont concentrés sur un seul point ; c'est l'heure qui doit décider de toute notre destinée ; on est fort quand on peut se dire demain je serai le libérateur de ma patrie ou je serai mort ; on est bien à plaindre lorsque les circonstances ont été telles qu'on n'a pu être ni l'un ni l'autre.

Malgré mes précautions, le bruit que devait faire un certain nombre de personnes réunies, éveilla les propriétaires du premier étage ; nous les entendîmes se lever et ouvrir les fenêtres ; il était cinq heures ; nous redoublâmes de prudence, et ils se rendormirent.

Enfin six heures sonnèrent ! Jamais les sons d'une horloge ne retentirent si violemment dans mon cœur ; mais un instant après la trompette du quartier d'Austerlitz vint encore en accélérer les battements. Le grand moment approchait ; un tumulte assez fort se fit aussitôt entendre dans la rue ; des soldats passaient en criant, des cavaliers couraient au grand galop devant nos fenêtres ; j'envoyai un officier s'informer de la cause de ce bruit : était-ce l'état-major de la place qui était déjà informé de nos projets ? avions-nous été découverts ? il revint bientôt me dire que le bruit provenait des soldats que le colonel envoyait prendre leurs chevaux qui étaient hors du quartier.

Quelques minutes s'écoulèrent encore, et l'on vint me prévenir que le colonel m'attendait ; plein d'espoir, je me précipitai dans la rue ; M. Parquin, en uniforme de général de brigade, un chef de bataillon, portant l'aigle en main, sont à mes côtés ; douze officiers environ me suivent.

Le trajet est court ; il fut bientôt franchi. Le régiment était rangé en bataille dans la cour du quartier, en dedans des grilles ; sur la pelouse, stationnaient quarante canonniers à cheval.

(A suivre).

Le Prince Napoléon au Coup d'Etat

On sait que la politique du Prince Napoléon consiste à renier les traditions de l'Empire, à rechercher l'alliance des radicaux et à s'appuyer sur eux pour arriver au pouvoir.

Cette attitude du Prince ne date pas d'aujourd'hui seulement.

Nul n'ignore que sous l'Empire il fit à son cousin une opposition systématique, qu'on lui a reprochée bien souvent. Ce que l'on ne sait peut-être pas, c'est que, lors du coup d'état, le Prince Jérôme agissait déjà contre son cousin.

C'est du moins ce que nous apprend M. Eugène Ténot, dans un livre écrit avec assez d'impartialité et intitulé : *Paris en décembre 1851. — Etude historique sur le Coup d'Etat*.

N'oublions pas que M. Eugène Ténot était rédacteur au journal le *Siècle* et RÉPUBLICAIN.

Les faits que rapporte l'écrivain se seraient passés le 3 décembre 1851, alors que les Madier-Montjau, les Schœlcher et autres républicains de même acabit cherchaient à soulever le peuple et à le pousser aux barricades.

Voici donc ce que je lis à la page 150 du livre de M. Ténot :

Pendant que les coups de feu retentissaient dans ces quartiers du centre du vieux Paris, les représentants républicains libres continuaient à se réunir et à se concerter.

Le comité de résistance avait rendu plusieurs décrets provisoires qu'il réussit à faire imprimer.

L'un de ces décrets décernait à Baudin les honneurs du Panthéon ; un autre convoquait les électeurs pour nommer une assemblée souveraine, etc.

A cinq heures du soir, une réunion assez nombreuse eut lieu chez M. Landrin. On y remarquait, indépendamment de plusieurs des représentants que nous avons déjà nommés, MM. Garnier-Pagès et Marie, anciens membres du gouvernement provisoire, M. J. Bastide, MM. Emile de Girardin et Napoléon Bonaparte (aujourd'hui le prince Napoléon), cousin du Président.

On s'y entretint des événements de la journée, de la conduite à tenir. M. Emile de Girardin proposa, dit-on, que tous les représentants demeurés libres se constituassent prisonniers et qu'on organisât une grève générale jusqu'à la chute du Président. Une altercation fort vive s'éleva après cette proposition entre M. de Girardin et Michel (de Bourges). Rien ne fut, semble-t-il, décidé, dans cette réunion, *sauf la rédaction d'une nouvelle proclamation, conçue dans des termes plus qu'énergiques, laquelle fut signée par tous les représentants présents, y compris celui qui est aujourd'hui le Prince Napoléon*. C'est du moins ce que nous ont affirmé des personnes dignes de foi.

Le fait est-il exact ?

En nous rappelant l'attitude du prince Jérôme sous l'Empire et en voyant celle qu'il a cru devoir prendre aujourd'hui, nous ne faisons nulle difficulté de croire aux affirmations de M. Ténot.

Il est en tous cas facile de s'assurer de l'exactitude du fait, et nous ne doutons pas qu'on nous apprenne ce qu'il y a de vrai dans le passage que nous venons de citer.

Dans le cas contraire, nous serons en droit de considérer le fait reproché au prince Jérôme comme exact, et nous n'avons pas besoin de faire ressortir toute la gravité qui résulterait de la conduite du cousin de Napoléon III envers celui dont il prétend suivre les traditions, et qu'il trahissait alors si odieusement.

Nous sommes donc prêts à enregistrer toute rectification qu'on voudra bien nous faire.

Et... nous attendons.

FERNAND DE MÉDIE.

LE QUATRE-SEPTEMBRE (1)

LE ROLE DU GÉNÉRAL TROCHU

(1) Voir les numéros de L'AIGLE des 22 et 29 juin.

De sorte que le 4 septembre nous n'avions pas à Paris un seul bataillon appartenant à l'ancienne garde nationale en état de se réunir et de prendre les armes. Ce fut un grand malheur, car déjà, au mois d'août, ces gardes nationales conservatrices avaient empêché la Chambre d'être envahie, tandis que le 4 septembre, nous nous trouvions à la disposition de la garde nationale révolutionnaire.

Aux heures critiques, nous nous sommes demandé ce qu'était devenu le général Trochu. Le 3 septembre, nous avions entendu M. Jules Favre, à la Chambre, demander non-seulement que le Gouvernement fût renversé, mais que « le pouvoir », — et je crois bien me rappeler ses expressions — « fût remis entre les mains de ce général dont le nom était aimé et chéri ». Ce général devait, le lendemain, le faire vice-président du Gouvernement de la défense nationale, dont il devenait le président. Cependant, nous nous rappelons que le général Trochu avait promis à l'empereur de défendre l'impératrice, de défendre la dynastie. Nous nous rappelons que le général Trochu avait juré à l'impératrice « comme chrétien et comme breton » qu'il était incapable d'un acte de félonie. Nous ne pouvions pas croire que nous le verrions le lendemain à la tête du Gouvernement qui nous renversait. Il ne nous donna pas signe de vie pendant toute la journée du 4. Il était resté dans son hôtel et n'avait pas paru aux environs de la Chambre. Il n'avait pris aucune mesure, tandis que le maréchal Baraguay-d'Hilliers, lorsqu'il était gouverneur commandant de Paris, toutes les fois qu'un danger quelconque menaçait la Chambre, venait au milieu de nous pour nous couvrir et pour donner des ordres aux troupes.

Notre chute me causa une impression douloureuse, non-seulement au point de vue des malheurs d'une dynastie à laquelle j'étais très-attaché, mais aussi au point de vue des malheurs que je prévoyais pour mon pays. Nous avions assisté, au comité de défense, à des incidents qui ne pouvaient nous laisser le moindre doute sur le rôle prémédité du général Trochu. Quand toutes les troupes avaient quitté Paris, on avait fait venir des pompiers. On pouvait retrouver dans les procès-verbaux du comité de défense la preuve de l'insistance du gouverneur de Paris pour renvoyer ces auxiliaires de l'ordre, donnant pour raison l'impossibilité de les loger et l'embarras qu'ils occasionneraient.

Plus tard, pour tenir en équilibre les divers éléments qui étaient à Paris, nous avons eu l'idée de faire venir des gardes nationales mobiles en grand nombre. Des messages furent expédiés du ministère pour les faire arriver sans retard.

On pourrait retrouver encore, dans les procès-verbaux du comité de défense, la preuve de la résistance du général Trochu à la venue de ces mobiles, alléguant encore l'impossibilité de les loger, de les placer dans les maisons particulières sans inconvénients pour la discipline. Il ne voulait à aucun prix que les forces conservatrices de la province tinsent en respect les forces révolutionnaires.

(A suivre.)

(Extrait de la déposition de M. Jérôme David devant la commission d'enquête.)

JOYEUSÉTÉS LYONNAISES

La moisson de cette semaine est superbe. Et si, dans cette exhibition de produits rares et... républicains, il y avait une médaille du mérite agricole à donner, nous n'hésiterions pas à en gratifier la maison Jantet, Valin, Ferrouillat et Cie.

Je n'ai aujourd'hui que l'embarras du choix. Je cite au hasard :

LA FÊTE-DIEU A GROISY

« A l'occasion de la fête-Dieu, les cléricaux firent partir des boîtes à feu ; mais, pour ne point faire acte de soumission envers l'autorité municipale, ils résolurent de ne point emprunter celle de la mairie et en achetèrent des neufs.

« La première qu'ils chargèrent partit inopinément. L'explosion communiqua le feu à un vase de terre rempli de poudre qui éclata entre les mains du malheureux qui le tenait, le nommé Joachim Nicollin, cultivateur. Une blessure à la main droite, une sur la joue gauche et une brûlure à la partie supérieure du visage, telles ont été pour lui les suites de l'introduction à Groisy des boîtes cléricaux »

Est-ce assez supérieur, ces boîtes cléricaux ?

Oh ! ce correspondant de Groisy, quel beau crétin cela doit faire.

GENRE EPISTOLAIRE

« Monsieur le rédacteur en chef du *Lyon-Républicain*.

« Assidu lecteur de votre estimable journal, vos lecteurs et moi nous lisons avec la plus grande satisfaction l'arrêté, vraiment digne d'un gouvernement moral, sur la prohibition des courses de taureaux, dans le midi. Ces jeux barbares n'étaient pas dignes d'une nation civilisée.

« Il y a encore une autre plaie qui se propage dans nos pays du midi, sur laquelle on se demande pourquoi nos autorités locales n'y mettent pas bon ordre. Il y a débordement de cafés, guinguettes, etc., qui se montent chaque jour. La plupart des cafés ont des cercles où le jeu marche chaque nuit. Arles, Tarascon, Beaucaire, Cavaillon sont des centres où ces jeux immoraux se tolèrent. Malgré les plaintes incessantes, l'autorité semble rester sourde.

« Veuillez, Monsieur le rédacteur, dans l'intérêt de nos populations laborieuses donner la plus grande publicité à ma lettre ».

Agréé, etc. »

Je ferai remarquer au *Lyon-Bonne-Foi* qu'il a commis une bévue, une grosse bévue !

Supprimer les guinguettes, les zincs, les assommoirs, cercles louches, tripots, etc., c'est de mettre à dos les électeurs influents des amis du doux Jantet, et les pousser à l'intransigeance.

Donc gaffe !

Autre exemple de style épistolaire :

A la gare d'Amberg

« On nous écrit d'Amberg-Bugey :

« M. Deschamps, un enfant de la Savoie, chef de gare d'Amberg, attaché depuis tantôt vingt-sept ans au service de l'exploitation des chemins de fer P.-L.-M., vient, sur sa demande, d'être mis à la retraite.

« Tout le personnel placé sous ces ordres a voulu lui donner, avant son départ d'Amberg, un témoignage de gratitude et de bon souvenir, en le conviant à un repas d'adieu. « Quarante convives se sont donc réunis mercredi soir, à huit heures, dans la grande salle du buffet.

« Nombreux furent les toasts. On nous cite plus particulièrement ceux de MM. de Vérac et Vulliet.

« Enfin, le chef de train Charron entonna, aux applaudissements de tous, le *Chant de la France républicaine* et récolta 15 fr. 20 au profit du Sou des écoles laïques d'Amberg et de Saint-Denis-le-Chosson. »

Je ne connais pas le *Chant de la France républicaine*, mais que ce doit être beau ! chanté surtout par le chef de train Charron !

Lyon-Bonne-Foi a encore commis une bévue.

Quotidiennement ses rédacteurs comprennent le paradis et ses saints et il nous imprime tout vif un *Saint-Denis le Chosson* qui a sans doute dû faire frémir ses lecteurs.

Comme *Denis-le-Chosson* aurait été préférable.

On ne pense pas à tout !

Modèle d'information.

Incendie dans une poche.

« Un fumeur qui lisait le *Lyon républicain* devant le bureau de notre salle des dépêches, hier matin, à onze heures, a jeté, sans y prendre garde, sa cigarette dans la poche intérieure de son veston,

« Le feu s'est immédiatement communiqué à ce vêtement, dont la doublure et la poche ont été brûlées. Il n'y a d'ailleurs pas eu besoin de pompier pour éteindre ce minuscule incendie ; le fumeur n'a eu qu'à serrer vivement son veston contre lui. »

Il faut vraiment que la lecture du *Lyon-Bonne-foi* trouble énormément la cervelle des malheureux qui se livrent à cet exercice, pour les pousser à introduire leurs mégots dans leur poche ou bien de les jeter au ruisseau !

Voilà un fumeur qui mérite toutes les circonstances atténuantes !

Seconde information :

« Une des roues d'une voiture jardinière, attelée d'un âne et conduite par M. Jean Gazet, demeurant rue des Maisons-Neuves, 16, à Villeurbanne, est sortie de son essieu, à 7 heures du matin, sur le quai de l'Archevêché.

« M. Gazet a été jeté à terre et s'est fait quelques légères blessures à la tête. »

Ce fait avait occasionné un rassemblement d'une cinquantaine de personnes.

Pour un journal intéressant et bien renseigné, *Lyon-Bonne-foi* est un journal bien renseigné et intéressant.

Le bouquet pour la fin :

« Dans une réunion d'amis tenue dans un entrepôt de Serin le 15 juin, versée au *Lyon-Républicain*, la somme de 7 fr. 55 »

Cette réunion d'amis dans un entrepôt — j'allais écrire cage — de Serin, est un pur chef-d'œuvre.

Je comprends qu'on y fasse des quêtes pour le *sou des écoles*.

Ceux qui donnent sont dignes de ceux qui reçoivent.

LANTERNE.

COMITÉ LE L'APPEL AU PEUPLE

Le Comité de la Jeunesse Impérialiste a, dans sa réunion du 18 juin, décidé à l'unanimité, que son titre d'appellation serait changé en celui de Comité de l'Appel au Peuple, et que ses résolutions, lorsqu'elles présenteraient une certaine importance, seraient communiquées à toute la presse bonapartiste de Lyon.

Le gérant, A. GINDRE.

Lyon. — Imp. A. PASTEL, petite rue de Cuire, 10.

EN VENTE

à l'agence gé^{ne} de publicité V. FOURNIER
14, rue Confort, LYON

Et à ses succursales de St-Etienne et de Grenoble

BILLETS DE LOTERIE

de l'UNION CENTRALE des

ARTS DÉCORATIFS

538 LOTS

formant DEUX MILLIONS de francs payables en espèces

Gros Lot : 500,000 fr.

1 lot de . . . Fr. 200,000

4 lots de . . . 100,000

4 — de . . . 50,000

8 — de . . . 25,000

20 — de . . . 10,000

40 — de . . . 1,000

400 — de . . . 500

Les fonds seront déposés à la Banque de France.

Tirage définitif, 31 JUILLET prochain

Prix du billet : UN franc.

NOTA. — Pour les demandes de un jusqu'à trois billets, le prix est de 1 fr. 25 l'un (envoi franco). Au-dessus de ce nombre, 1 fr. le billet, port en plus, soit 30 cent. jusqu'à six, 45 cent. jusqu'à neuf, 60 cent. jusqu'à 12 billets, etc.

Remise importante sur la vente en gros

Nota. — Désigner le nombre de Billets demandés pour chaque Loterie.

CHARBON

de bois dur

Sans poussière ni fumerons.

J.-M. Lestra à la Chambre (Savoie)

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

L'ABEILLE

Cie D'ASSURANCES à Primes fixes

CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1856

CAPITAL : 8 MILLIONS

Réserves : 2 MILLIONS

Depuis sa création, elle a payé à environ 111,000 propriétaires et cultivateurs plus de 33 millions, montant intégral des pertes constatées.

Pour tous renseignements, ainsi que pour traiter, s'adresser, à Lyon, à MM. TRIBOLLET et Moutoz, place de la République, 42, ou aux Agents cantonaux.

LOGEMENT ET PLACEMENT

de confiance autorisé

TENU PAR

Mlle BILLET

Rue François-Dauphin, au 3^{me}

LYON.

ON DEMANDE

pour l'étranger des ouvriers pour métier à dentelle

Pushour. Adresser offres sous initiales M. S. Z. Agence Havas, Bruxelles.

LEÇONS

d'Italien, d'Allemand, d'Espagnol

d'Anglais et Latin

Traduction et Baccalauréat

PIANO ET DESSIN

31, rue Centrale, 31.

MODES

Mlles L'HENRY SEURS

Rue Simon-Maupin, 8,

PRÈS BELLECOUR

LYON

Fleurs, Plumes, Nouveautés de Paris.

MANUFACTURE DE SACS

ANCIENNE MAISON

PASSOT ET BERTRAND

C^{de} PASSOT

Lyon, 1, rue Longue et quai de la Pêcherie, 12

SACS pour blé, farine, chaux, plâtre, ciment, sel, charbon, engrais, etc. Toiles imperméables à la glu et galvanisées pour bâches, tendues de bateaux. Prêlarts et couvertures de chevaux.

Spécialités de tentes et stores pour magasins.

SEL de MORUE

POUR L'AGRICULTURE

35 f. les 1000 kilogrammes par wagon de 5,000 kilog.

37 f. les 1000 kilogrammes par quantité inférieure.

Expédition de Fécamp, La Rochelle ou Bordeaux.

S'adresser à M. A. LEBORGNE, négociant à Fécamp.

DÉMÉNAGEMENTS

Transport par voie de terre

TRANSPORT PAR VOIE FERRÉE

CHARLET & ROY

44, rue Saint-Jean, 44

LYON

La Maison Répond des avaries.

ARMES DE CHASSE

ET DE TIR

FABRIQUE ET REPARATION

FOURNITURE et ÉCHANGE

Canon Choke-Bored à longue portée

J. MULLER

20, Rue d'Algérie, 20

LYON

PASTILLES

du

Docteur SOLENNE

au thymate de soude

Infailibles contre les affections de la bouche, de la gorge et du larynx, telles que : laryngite, gingivite, aphtes, dechaussement des gencives, angines, esquinancie, etc.

Prepared and sold by Dr Solenne London

PRIX DE LA BOITE : 3 FR.

Dépôt général : Pharmacie Moderne de Lyon, rue Sainte-Catherine, 5, et Pharmacie des Négociants, rue de l'Hôtel-de-Ville, 47, et principales pharmacies.

Envoi contre timbres-poste.

ABONNEMENT SANS FRAIS

à tous les journaux

A L'AGENCE

V. FOURNIER

Lyon. - rue Confort, 14. - Lyon.

V. DUPRE

Fabricant d'Abats-jour

en stores et tissus bois

Réparations en tous genres

Prix modérés

33, COURS VITTON, 33

LYON-BROTTEAUX

VINS DE CHAMPAGNE

La Maison J. CHAMPION et C^{ie}

A REIMS, désire entrer en relation avec un négociant, auquel elle donnerait le monopole de la vente de ses vins, ou avec un agent ayant les meilleures références. Ecrire directement à MM. J. CHAMPION et C^{ie}, à Reims.

AU CHINOIS

PAPIERS PEINTS

Soldes exceptionnels, défiant toute concurrence, 50 p. 100 de rabais, depuis 18 cent. le rouleau.

Rue Centrale, 11

entre l'église St-Nizier et la r. Dubois

LE THÉ DES ALPES

est au premier rang des purgatifs populaires. Son goût agréable, son action sûre, exempte de tout malaise, lui ont valu une réputation universelle dans la France, où son usage est général. Recommandé au PRINTEMPS contre BILE, HUMEURS, GLAIRES, etc.

Exiger la signature RECH.

Eau Minérale

LA BIENFAISANTE

PONT-DE-NEYRAC

Affections du tube digestif, dyspepsie, engorgement du foie et calculs biliaires.

PROPRIÉTAIRE : J. TAVERNIER

Aubenas (Ardèche)

Dépositaires à Lyon :

F. Monvenoux, rue Grenette, 25.

E. Mauguin, place des Célestins, 5.

C^o de Vichy, rue de la République, 16.

DEMANDEZ PARTOUT

L'ALCOOL

DE

MENTHE SUISSE

C'est le meilleur et le moins cher.

La Réglisse

SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'estomac et facilite la Digestion

75 c. dans toutes les Pharmacies

MAISON F. JANIN

8, rue Lafont, LYON.

Musique Française et étrangère,

CLASSIQUE & MODERNE

Grand abonnement à la lecture musicale à des conditions très avantageuses.

Grand choix varié de Pianos des meilleures Maisons de Paris

HARMONIUMS

pour églises et salons

Vente et location à des prix très modérés.

BÉCET

ROSIÉRISTE

à RIVES (Isère)

300 variétés de Rosiers premier choix.

Les 10, 4 fr.; les 100, 35 fr.

Les mêmes en mélange :

Les 10, 3 fr.; le 100, 25 fr. le 1000, 200 fr.

POUDRE MAZADE ET DALOZ

14, r. d'Algérie, LYON

La seule infailible pour détruire les CAFARDS

8 emplois avec des pommes de terre cuites, du sucre et du Chex M. les Phar. droguistes et épiciers

GRAINS DE BAREZIA

pour détruire les RATS

14, rue d'Algérie, ph. drog. épici.